

Initiatives ministérielles

acceptables en autant qu'ils visent le bon objectif: les vrais criminels sont ceux qui croient que le pouvoir et le contrôle que leur procure une arme à feu illégalement achetée constituent l'essence même de leur existence.

Les députés d'en face vont essayer de faire croire aux Canadiens que les personnes qui s'occupent affectueusement de leur famille et qui choisissent de pratiquer comme sport le tir sur cibles, la chasse ou le tir de compétition ne valent pas mieux que les criminels par inclination qui font courir un danger grave ou mortel aux Canadiens.

Nous savons tous que c'est là une autre tentative pour donner à l'élite le moyen de maîtriser notre société grâce aux parties du projet de loi C-68 que les députés ministériels ne mentionnent jamais.

Nous savons tous que les députés d'en face sont priés de taire la vérité sur les dispositions du projet de loi conférant une autorité par décret. Celles-ci donnent les pleins pouvoirs à l'élite et aux rares libéraux qui croient encore que le contrôle absolu à partir du sommet est le but suprême de leur mandat et que la véritable démocratie que constitue un débat franc et ouvert avec les gens qui ne partagent pas leur avis doit être évitée à tout prix. Un tel débat risquerait de faire croire aux Canadiens qu'ils ont le choix, qu'ils sont assez intelligents pour former leur propre opinion.

• (1330)

Bref, tous les Canadiens préviennent tous les politiciens, soit chacun d'entre nous, que, comme il se doit, ils auront dorénavant leur mot à dire sur ce qui sortira de la Chambre. Je les encourage à continuer de s'occuper de cette question fort controversée.

M. Paul DeVillers (Simcoe-Nord, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-68, qui a trait aux armes à feu et à certaines autres armes. Ce projet de loi a suscité beaucoup d'intérêt dans ma circonscription comme dans beaucoup de circonscriptions rurales.

Tous les députés qui participent au débat devraient garder trois choses à l'esprit: premièrement, le gouvernement a promis de renforcer la loi sur les armes à feu pendant la dernière campagne électorale et il a été élu avec une forte majorité; deuxièmement, des sondages d'opinion font état d'un appui massif pour le projet de loi; troisièmement, le projet de loi suscite des préoccupations légitimes chez les propriétaires d'armes à feu. Si nous ne gardons pas ces trois postulats de base à l'esprit, je crains que nous ne puissions pas tenir le débat ouvert et constructif que mérite cette question importante.

Le ministre de la Justice a présenté une série de mesures destinées à accroître la sécurité publique au Canada. J'admetts qu'il m'est difficile de bien comprendre quels sont tous les avantages de l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse, mais j'appuie tout de même la plupart des dispositions du projet de loi.

La majorité des Canadiens, même les plus sceptiques, admettent que le projet de loi a du bon.

[Français]

Cependant, le présent débat porte sur la façon d'améliorer encore ce projet de loi de manière à le rendre acceptable pour un plus grand nombre de Canadiens. Comme nous l'avons vu par exemple avec la TPS, une nouvelle loi, si elle n'est pas largement acceptée, est compromise et ne réalise pas ses objectifs.

Au cours des derniers mois, j'ai reçu des centaines de cartes et de nombreux appels, messages télecopiés et lettres représentant les deux pôles du débat. J'ai aussi rencontré personnellement un certain nombre de commettants, en plus d'assister périodiquement aux réunions d'un comité consultatif spécial composé de propriétaires d'armes à feu.

Des quelque 500 habitants de Simcoe-Nord qui ont communiqué avec moi au sujet du projet de loi, environ 10 p. 100 l'appuient et environ 90 p. 100 s'y opposent. La majorité des opposants ont manifesté leur opinion par le biais d'une campagne de protestation postale.

[Traduction]

En dépit du sondage qui fait état d'un appui important pour le projet de loi C-68 dans toutes les régions du Canada, il est clair qu'un grand nombre de chasseurs, de tireurs sportifs et de collectionneurs d'armes à feu sont très déçus. Je crois que nous, en tant que législateurs, devons faire tout notre possible pour trouver un équilibre entre leurs préoccupations et la volonté de la majorité des Canadiens. Si nous pouvions éliminer les discours dogmatiques des représentants des deux camps qui se sont retranchés sur leurs positions et discuter de façon rationnelle en gardant l'esprit ouvert, je crois que nous pourrions nous rapprocher beaucoup de cet équilibre.

Voici un exemple de compromis qui n'enlèverait rien au projet de loi, mais le rendrait certainement plus juste, en apparence et dans la réalité: le projet de loi C-68 serait nettement amélioré par l'élimination des peines que l'article 91 inclut dans le Code criminel pour ceux qui, involontairement, à cause d'un oubli, n'enregistrent pas leurs armes. Cela serait plus juste pour les personnes dans cette situation.

Les peines prévues à l'article 92 pour les personnes qui négligent volontairement d'enregistrer leurs armes devraient être ajoutées au Code criminel. Ce simple amendement n'enlèverait rien à la fermeté du projet de loi, mais éviterait à des Canadiens respectueux des lois de se retrouver avec un casier judiciaire en raison d'une omission, d'un oubli ou parce qu'ils ne connaissent pas la loi. À mon avis, cet amendement apaiserait une grande partie des inquiétudes que ressentent de nombreux propriétaires d'armes à feu.

• (1335)

Selon un avis juridique que j'ai reçu, non seulement cet amendement serait constitutionnel, mais il améliorerait la constitutionnalité du projet de loi. J'ai demandé à témoigner devant le Comité permanent de la justice et des affaires juridiques pour obtenir son appui à l'égard de cet amendement. Si je n'ai pas la chance de témoigner devant le comité permanent, je compte